



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈ AGRIKILTI RESOUS NATIRÈL AK DEVLOPMAN RIRAL

République d'Haïti
Repiblik d Ayiti



Programme de développement de l'Apiculture en Haïti

Juillet 2010

Avant-propos

En octobre 2008, le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) voulant élaborer sa politique pour les sous-secteurs de la Production Animale et de la pêche, a réuni une cinquantaine de professionnels et d'experts dont des spécialistes en élevage, des agronomes et des vétérinaires, en provenance de la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire et des ONG spécialisées, ainsi que des membres du secteur privé travaillant dans le secteur et des membres d'organisations de producteurs. Le but était de produire des réflexions sur sept thématiques précises: 1) la pêche et l'aquaculture ; 2) la production et la transformation du lait ; 3) l'aviculture et la porciculture intensive ; 4) l'élevage paysan en systèmes agro-écologiques pour réhabiliter l'environnement ; 5) l'apiculture ; 6) la santé animale ; 7) l'innocuité et la sécurité sanitaire des produits de l'élevage.

Les participants, offrant leur expertise et leurs expériences sur une base bénévole, se sont répartis en plusieurs groupes de travail, et, à la suite d'échanges et de réflexions, ont été en mesure de proposer des documents de politique et programme de développement pour les différentes filières soumises à leur attention.

Ces documents ont été par la suite analysés et validés avec les différents acteurs de la société lors de forums nationaux de validation qui se sont tenus de février à octobre 2009.

Après le séisme du 12 janvier 2010, ces programmes ont encore été révisés de manière à les intégrer dans le Plan National d'Investissement Agricole et comme éléments du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.

Au nom du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, je remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du présent document sur **l'Apiculture en Haïti**.

Grâce à cet effort, tous les intéressés du secteur disposent désormais d'un document de référence pour leurs actions.

Dr Michel CHANCY
Secrétaire d'Etat
à la Production Animale

Résumé

En Haïti, l'apiculture est pratiquée par (8 500) quelques milliers de familles paysannes de manière artisanale ou semi-moderne et à des fins économiques. Les producteurs traditionnels pratiquent l'élevage en tambour (rucher traditionnel). On rencontre aussi l'élevage dans des ruchers améliorés mais non-conforme aux normes et dans des ruchers modernes conformes aux normes.

Les conditions de production, de récolte et de transport affectent tant la qualité que la quantité de produits bruts apicoles plus particulièrement le miel et le cire d'abeille.

- L'absence de structuration de la filière au niveau national agit négativement sur les producteurs, les maintient dans un niveau de production et de reproduction rétréci et aussi les empêchent de comprendre les enjeux et les opportunités du développement de ce sous-secteurs.
- L'absence de crédit agricole et de crédit à l'investissement représente un facteur de blocage tant pour le développement des exploitations agricoles que pour les entreprises de transformation des produits bruts du sous-secteur.
- L'absence de Centre de Recherche-formation-développement ou la faiblesse et le non renforcement de ceux existants, agit négativement sur la connaissance de notre patrimoine dans le sous-secteur et également sur la vulgarisation de nouveaux savoir et savoir-faire au niveau de cette filière ; ce qui limite une modernisation adéquate dans ce domaine L'absence de cadre normatif juridico-administratif permettant de réguler la structuration et le développement et la commercialisation au niveau de la filière.

Les principales forces et opportunités du sous secteur se résument ainsi.

- Les produits apicoles en Haïti à cause du terroir et de la non prolifération des intrants phytosanitaires sont d'une qualité spécifique et peuvent être classés et certifiés comme « produit bio ».
- Le miel Haïtien se cristallise moins vite, donc plus mature et plus fermenté.

- Cuba, République Dominicaine, Jamaïque et Haïti sont les 4 plus grands producteurs de miel dans la région de la Caraïbe ; Haïti à cause de l'opportunité citée plus haut à un avantage comparatif sur les trois autres.
- Le marché touristique de la Caraïbe est en pleine expansion et Haïti est un membre du marché commun de la Caricom ; ce qui lui offre un débouché important et intéressant pour ces produits apicoles transformés. Haïti est le seul pays de la région qui dispose d'un certain savoir faire en production d'hydromel et vinaigre de miel.
- Les régions d'Amérique du Nord et de l'Europe connaissent une baisse de leur production de miel et autres produits apicoles depuis cinq ans due aux perturbations climatiques et à la sur utilisation de pesticides. ; le malheur des uns peut faire le bonheur des autres mais pour aller sur ces marchés, Haïti doit améliorer sa production de miel et structurer toute la filière apicole donc entrer dans la transformation pour donner plus de valeur ajoutée à ces produits
- La consommation nationale du miel est en hausse depuis près de 15 ans due d'une part à l'augmentation de la population urbaine et d'autre part au changement des habitudes alimentaires des classes moyennes et aisées. De plus dans une démarche de quête de l'identité culturelle se dégage une tendance pour ces classes pour la consommation de produits locaux. C'est une autre niche pour les produits apicoles transformés.
Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural développe ce programme dans le but de :
 - 1- Augmenter les variables économiques liées à la filière apicole
 - 2- Aider les apiculteurs regroupés au sein des associations à améliorer leurs conditions de vie par l'utilisation des techniques apicoles modernes et par le renforcement du cadre institutionnel et associatif.

Et cela passera par trois axes d'intervention principaux :

- appui à la production
- appui à la transformation et à la commercialisation
- Structuration de la filière

Le Programme couvrira 100 millions de gourdes et sera exécuté sur 5 ans.

Table des Matières

1.	INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	6
	LOCALISATION.....	6
	PRODUCTION.....	7
	TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	8
	CONTRAINTES, MENACES, FORCES ET OPPORTUNITES.....	9
	LES CONTRAINTES ET LES MENACES DE LA FILIERE APICOLE :.....	9
	LES FORCES ET LES OPPORTUNITES	9
2.	VISION DU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE APICOLE DEGAGEE DANS LA POLITIQUE AGRICOLE.....	10
3.	OBJECTIFS DU PROGRAMME APICOLE 2009-2014.....	11
	OBJECTIF GENERAL	11
	OBJECTIFS SPECIFIQUES	11
4.	RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	11
5.	LES AXES D'INTERVENTION DU PROGRAMME APICOLE.....	13
6.	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	14
	PARTENARIAT PUBLIC PRIVE.	15
7.	EFFETS ECONOMIQUES ESPERES DU PROGRAMME.....	16
8.	IMPACTS DU PROGRAMME.....	16
9.	BUDGET ET MONTAGE FINANCIER	17
10.	CALENDRIER D'EXÉCUTION	12
11.	CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME.....	18

Introduction et contexte

L'apiculture, branche de l'agriculture, est l'élevage d'abeilles à miel par l'homme. Pour exploiter les produits de la ruche, l'apiculteur doit procurer à l'abeille un abri, des soins et veiller sur son environnement. Puis, il récolte une partie mesurée de ces produits : miel, pollen, cire, gelée royale et propolis.

Pratiquée sur tous les continents, cette activité diffère selon les variétés d'abeilles, le climat et le niveau de développement économique. C'est une activité où se mêlent les méthodes ancestrales comme l'enfumage, et les méthodes modernes comme l'insémination artificielle ou l'étude du trajet des abeilles équipées de microrélecteurs radar.

Une colonie d'abeilles se compose d'une reine unique, de nombreuses ouvrières (femelles), de faux bourdons (mâles) et de couvain (œufs + larves + nymphes). Une ruche contient une colonie. La conduite d'une colonie consiste principalement à veiller à l'état de la « démographie » des ruches.

Localisation

L'apiculture est pratiquée un peu partout à travers le pays. Cependant, il existe dans le pays des zones de concentration où cette activité est beaucoup plus répandue.

Répartition de la production nationale de miel

Département	Zones de production
Nord	Production d'un excellent miel de citrus
Nord-est	Ouanaminth, la plus grande zone de production nationale
Centre	Papaye, exportation du miel vers l'Allemagne
Nippes	Anse-a-Veau et l'Azile, régions offrant actuellement le plus de dynamisme de reprise
Sud	Aquin, Roche-a-Bateau, Tiburon, Les Anglais et Charbonnière (Rucher de 60 tambours)
Grand'Anse	Chambelan, Les Iroirs et Abricot, régions où prédominent les techniques traditionnelle
Sud-est	Thiotte, Jacmel, Cayes Jacmel, Marigot (techniques traditionnelles)

Production

En 2000-2001, la FAO estimait la production nationale à un peu plus de 800 TM et l'apiculture concerne environ 9000 exploitations agricoles du pays.

En Haïti, l'apiculture est pratiquée par (8 500) quelques milliers de familles paysannes de manière artisanale ou semi-moderne et à des fins économiques. Les producteurs traditionnels pratiquent l'élevage en tambour (rucher traditionnel). On rencontre aussi l'élevage dans des ruchers améliorés mais non-conforme aux normes et dans des ruchers modernes conformes aux normes.

Il existe actuellement quatre endroits où l'on peut trouver des matériels apicoles en Haïti, mais de façon très restreinte et le prix est très élevé. Il s'agit d'Aquin (Vieux-Bourg), Port-au-Prince (Frère Saint-Herèse), Ouanaminte (Coopérative de Ouanaminte) et Plateau central (MPP).

La coupe effrénée des arbres fait l'objet de sérieuses préoccupations de la part des producteurs apicoles, dans la mesure qu'elle constitue un élément de blocage de la filière.

Parmi les ennemis mortels de la ruche, on peut citer le Varroa qui est un acarien très nocif. Le Varroa attaque l'abeille à partir du dos, la mine jusqu'à ce qu'elle la tue. Ce parasite d'origine asiatique est, semble-t-il, parvenu en Haïti en 2000. Personne ne sait comment il est arrivé ici. « Mais tout ce qu'on sait c'est qu'il peut décimer toute une colonie d'abeilles en seulement une ou deux années ». Le manque d'expérience et d'information des apiculteurs ne leur permet pas de se défendre contre ce parasite. Il s'ensuit la perte de plusieurs millions de gourdes dans l'élevage des abeilles, car si l'abeille est malade elle ne peut pas produire. Une ruche qui produisait sept gallons de miel, va produire moins d'un gallon si la zone en question ne produit pas de nectar, provenant des plantes nectarifères très nutritives pour les abeilles. S'il faut ajouter à cela le découragement des apiculteurs face à cet acarien destructeur, la situation se complique réellement.

Transformation et commercialisation

Depuis plus de 10 ans, une unité de transformation existe près de l'Anse-à-Veau qui produit régulièrement un hydromel et un vinaigre de miel standard de qualité.

Les ruches modernes sont construites de façon à ce que le miel soit extrait simplement alors que l'extraction du miel des ruches anciennes entraînait la destruction de celle-ci. Les autres produits sont : Propolis, pollen et cire d'abeille.

L'apiculteur traditionnel ou un membre de sa famille vend directement le miel qui a été extrait et mis en pot (bouteille recyclée de Rhum de 750 ml), au marché local. Le miel n'est disponible que saisonnièrement mais ne présente non plus aucun problème de conservation. Le miel du marché formel est généralement commercialisé dans les supermarchés de la capitale.

Les produits transformés sont utilisés dans la consommation moyennant une certaine préparation. On peut distinguer :

- Le miel brut donnant le miel surfin ;
- La cire d'abeille la bougie ;
- Le pollen et la propolis séchée donnent des reconstituants naturels qui sont utilisés dans les industries pharmaceutiques et cosmétologiques.

Les produits dérivés sont utilisés dans toute la chaîne des produits alimentaires (confiserie, pâtisserie).

- Les produits dérivés du miel sont l'hydromel, le vinaigre, la moutarde et la pate à tartine.

Contraintes, menaces, forces et opportunités

Les contraintes et les menaces de la filière apicole *peuvent se résumer ainsi :*

- Les conditions de production, de récolte et de transport affectant tant la qualité que la quantité de produits bruts apicoles plus particulièrement le miel et le cire d'abeille.
- L'absence de structuration de la filière au niveau national agit négativement sur les producteurs, les maintient dans un niveau de production et de reproduction rétréci et aussi les empêchent de comprendre les enjeux et les opportunités du développement de ce sous-secteur.
- L'absence de crédit agricole et de crédit à l'investissement représente un facteur de blocage tant pour le développement des exploitations agricoles que pour les entreprises de transformation des produits bruts du sous-secteur.
- L'absence de Centre de Recherche-formation-développement ou la faiblesse et le non renforcement de ceux existants, agit négativement sur la connaissance de notre patrimoine dans le sous-secteur et également sur la vulgarisation de nouveaux savoir et savoir-faire au niveau de cette filière ; ce qui limite une modernisation adéquate dans ce domaine. L'absence de cadre normatif juridico-administratif permettant de réguler la structuration et le développement et la commercialisation au niveau de la filière.

Les forces et les opportunités

Les principales forces et opportunités de sous secteur se résument ainsi.

- Les produits apicoles en Haïti à cause du terroir et de la non prolifération des intrants phytosanitaires sont d'une qualité spécifique et peuvent être classés et certifiés comme « produit bio ».
- Le miel Haïtien se cristallise moins vite, donc plus mature et plus fermenté.
- Cuba, République Dominicaine, Jamaïque et Haïti sont les 4 plus grands producteurs de miel dans la région de la Caraïbe ; Haïti à cause de l'opportunité citée plus haut à un avantage comparatif sur les trois autres.
- Le marché touristique de la Caraïbe est en pleine expansion et Haïti est un membre du marché commun de la Caricom ; ce qui lui offre un débouché important et intéressant pour ces produits apicoles transformés. Haïti est le seul pays de la région qui dispose d'un certain savoir faire en production d'hydromel et vinaigre de miel.

- Les régions d'Amérique du Nord et de l'Europe connaissent une baisse de leur production de miel et autres produits apicoles depuis cinq ans due aux perturbations climatiques et à la sur-utilisation de pesticides. ; le malheur des uns peut faire le bonheur des autres mais pour aller sur ces marchés, Haïti doit améliorer sa production de miel et structurer toute la filière apicole donc entrer dans la transformation pour donner plus de valeur ajoutée à ces produits.
- La consommation nationale du miel est en hausse depuis près de 15 ans due d'une part à l'augmentation de la population urbaine et d'autre part au changement des habitudes alimentaires des classes moyennes et aisées. De plus dans une démarche de quête de l'identité culturelle se dégage une tendance pour ces classes pour la consommation de produits locaux. C'est une autre niche pour les produits apicoles transformés
- Dans un processus de transformation/valorisation de proximité, les coûts de transport, de main d'œuvre sont moindres et les lois fiscales haïtiennes exonèrent les entreprises de production ou de transformation agricole pour une période de 10 à 15 ans de la taxe sur le chiffre d'affaires.
- Intérêt pour la formation apicole au niveau de deux facultés et existence de laboratoires au niveau de la FAMV permettant de contrôler les normes de production.
- Existence dans une ou deux régions d'organisations apicoles et d'ONG qui font un encadrement apicole sur le tas et d'unités de transformation.
- Les marges bénéficiaires brutes réalisées sur les produits transformés et les produits dérivés sont respectivement estimées à 10% et à 30%.
- Regain d'intérêt du Ministère pour le développement du sous-secteur et son introduction dans ses priorités.

Vision du développement de la filière apicole dégagée dans la politique agricole

Le développement de la filière apicole doit permettre l'organisation de ce sous secteur a l'échelle nationale pour inciter la création de la croissance et améliorer les conditions de vie des différents acteurs (apiculteurs et entreprises) impliqués dans la transformation des produits bruts et des produits dérivés.

Objectifs 2009-2014

Objectif général

Assurer la gestion des ressources naturelles, plantes mellifères et abeilles, en vue de valoriser le développement de la filière apicole et inciter la création de la richesse au profit des différents acteurs, apiculteurs et entreprises, impliqués dans la production, la transformation des produits bruts et de leurs produits dérivés.

Objectifs spécifiques

Le programme répond aux objectifs spécifiques suivants :

- 1- Augmenter les variables économiques liées à la filière apicole
- 2- Aider les apiculteurs regroupés au sein des associations à améliorer leurs conditions de vie par l'utilisation des techniques apicoles modernes et par le renforcement du cadre institutionnel et associatif.

Résultats attendus du Programme

Résultat 1

Les conditions de vie des apiculteurs sont améliorées.

Indicateur 1.1

Le revenu moyen de 5 000 apiculteurs se chiffre autour de 50 000.00 gourdes l'an.

Indicateur 1.2

Le volume de la production apicole augmente passant de 800 TM à 1200 TM annuellement

Résultat 2

Les pratiques du métier apicole sont améliorées pour mieux gérer la population d'abeilles à l'échelle nationale.

Indicateur 2.1

5000 apiculteurs sont formés sur les techniques d'élevage d'abeilles et de transformation de leurs produits bruts et de leurs produits dérivés.

Indicateur 2.2

Les principales maladies des abeilles sont contrôlées par les apiculteurs.

Indicateur 2.3

1200 carreaux de terre sont couverts de plantes mellifères.

Indicateur 2.4

Les ateliers de production d'intrants apicoles (ruches et aliments d'abeille) augmentent.

Indicateur 2.5

Plusieurs centres de recherche et de formation apicole sont mis en place.

Résultat 3

Le cadre institution et associatif du sous secteur apicole est renforcé

Indicateur 3.1

Plusieurs réseaux d'associations d'apiculteurs sont créés et renforcés pour défendre leurs intérêts.

Indicateur 3.2

Plusieurs unités de production et de transformation des produits et produits dérivés du miel sont créées et renforcées.

Indicateur 3.3

Plusieurs espaces de concertation (public et privé) sont mis en place sous le leadership du MARNDR.

Indicateur 3.4

Le curriculum des facultés enseignant l'apiculture est revu et adapté aux conditions du terroir haïtien.

Les axes d'intervention du programme apicole

Les opérations diligentées par les apiculteurs doivent être évaluées pour favoriser le logement des essaims d'abeilles, le développement de la colonie ou limiter les évènements pénalisants pour cette dernière tout en permettant de récolter un maximum de miel. Pour cela, il faut arriver à une meilleure gestion de l'environnement de la colonie. Que cet environnement soit l'environnement immédiat (la ruche et le rucher) ou plus éloigné (l'espace de butinage). En ce sens, les actions programmatiques visées sont :

- a) Assurer la formation des membres d'associations d'apiculteurs sur les techniques d'élevages d'abeilles et d'extraction du miel par :
 - la couverture alimentaire de la colonie par une meilleure installation et localisation des ruches et ruchers ;
 - la gestion de la viabilité de la ruche par l'observation de la production de couvain et la maîtrise de l'essaimage ;
 - la détection précoce des pathologies ;
 - la sélection et la conservation des colonies adaptées aux contraintes locales de l'environnement ;
- b) Assurer l'organisation de la filière apicole par un appui à la structuration et le fonctionnement des associations d'apiculteurs ;
- c) Faciliter le financement des associations d'apiculteurs et des entreprises de transformations des produits bruts et de ses dérivés ;
- d) Rechercher de débouchés pour l'écoulement des produits et sous produits apicoles sur les marchés national et international
- e) Inciter la création de centres de recherche, de formation et de développement dans le cadre d'un partenariat du MARNDR et des opérateurs privés.

Les différents acteurs impliqués dans ce sous secteur conjugueront leurs efforts pour la recherche de financement en vue de :

1- Fournir un appui à la production :

- La formation et l'accompagnement technique des apiculteurs.
- La modernisation des équipements et du matériel apicole.
- L'accès au financement (en nature ou en espèce) à de faibles taux d'intérêt.

2- Fournir un appui à la transformation et à la commercialisation :

- la vulgarisation des techniques de préparation et de transformation post-récolte.
- l'amélioration de l'emballage et du marketing.
- la recherche de débouchés pour l'écoulement des produits et des produits dérivés sur le marché local, les marchés Caraïbéen, nord américain et européen.
- Recherche-développement (la mise en place de conservatoires de repeuplement d'abeilles dans des centres de sélection régionaux).

3- Structurer ce sous-secteur

- Le renforcement organisationnel des apiculteurs et la création de réseaux d'associations d'apiculteurs.
- La création d'entreprises solidaires pour une meilleure répartition des marges entre les acteurs (apiculteurs, entrepreneurs).
- Le renforcement des unités de transformation des produits bruts et leurs produits dérivés.
- Le renforcement des entités chargées de réguler le sous secteur
- (Ministère de l'agriculture et du commerce).

Stratégies de mise en œuvre

Le paquet minimum apicole, un rucher type comprenant :

- Un rucher de 40 ruches établi sur 25% de carreau de terre sécurisée et placée dans un rayon de 2 kilomètres des autres habitations voisines ;
- Un extracteur pour extraire le miel ;
- Un entrepôt de 4 m2 muni d'un point d'eau avoisinant le rucher ;
- Un fonds d'investissement de l'ordre de 200000.00 gourdes.

Partenariat public privé.

La méthodologie et la technologie apicoles sont disponibles dans le pays. Par contre, pour la mise en œuvre, il reste à promouvoir des formules originales de partenariat Public/Privé/Associatif qui impliqueraient des ONG de développement, des organisations de producteurs et des investisseurs disposés à prendre des risques à court terme avec des garanties de rentabilité à moyen et à long terme.

Création d'un sous espace de concertation dans la table de concertation agricole départementale

La Création d'un sous espace de concertation dans la table de concertation agricole départementale où les acteurs impliqués dans le sous secteur seront représentés, tels les associations apicoles, les entreprises privées et les ONGs intéressées à la relance de cette filière.

Le choix géographique

La relance de la filière apicole part des initiatives existantes impulsées par différents acteurs dans les 6 départements géographiques suivants. Il s'agit de :
KOSMICA dans le Plateau Central, FEDA dans le département des Nippes, la Coopérative Apicole du Nord-Est et d'autres initiatives dans les départements du Sud, du sud-est, de la Grand'Anse et du Nord.

Effets économiques espérés du programme

Les avantages économiques engendrés par le Programme se trouvent dans le tableau ci-contre (établi à partir du compte d'exploitation élaboré pour l'activité apicole) :

Richesse générée par unité (HTG)	108 650,00
Richesse générées par le Programme (HTG)	543 250 000,00
Revenu généré par unité	48650,00
Revenu global créé par le Programme (HTG)	242 500 000,00
Chiffre d'affaires engendré par le Programme	600 000 000,00
emploi créés (Homme-jours)	300 000,00
participation a l'augmentation du PIB courant (2009)	0.19 %

Impacts du programme

Impact Environnemental

Une meilleure gestion de l'environnement (établissement de vergers apicoles)

Impacts Micro-économiques

Augmentation du revenu nominal des apiculteurs

Augmentation du surplus économiques des apiculteurs

Amélioration du bien-être individuel des apiculteurs

Augmentation du pouvoir d'achat apiculteurs

Amélioration des marges d'autres agents économiques intervenant dans la filière

Impacts Macro-économiques

Augmentation des agrégats : PIB, revenu national, volume d'emploi

Amélioration de la balance des paiements (exportations de produits apicoles)

Amélioration du bien-être collectif

Amélioration des termes de l'échange

Budget et Montage financier

Le budget du programme est de 100 millions de gourdes à raison d'environ 20 millions de gourdes par an sur une période de 5 ans. Le programme sera financé entre autres par les fonds du Trésor Public et les bailleurs de fonds partenaires du MARNDR.

Calendrier d'exécution

Axe d'intervention	Années				
	I	II	III	IV	V
Activité de sensibilisation sur la filière	■	■	■		
Mise en place de la sous-table sectorielle	■				
appui à la production	■	■	■	■	
appui à la transformation et à la commercialisation			■	■	■
Structuration de la filière	■	■	■	■	■

Cadre logique du programme

Objectifs	Résultats	Axes d'intervention	indicateurs	Hypothèse/risques
Augmenter les variables économiques liées à la filière apicole	<ul style="list-style-type: none"> - la production de miel et le revenu provenant de l'apiculture augmente - Les pratiques du métier apicole sont améliorées pour mieux gérer la population d'abeilles à l'échelle nationale. - Les ateliers de production d'intrants apicoles (ruches et aliments d'abeille) augmentent - Le cadre institutionnel et associatif du sous secteur apicole est renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à la production - appui à la transformation et à la commercialisation - Structuration de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> -1200 carreaux de terre sont couverts de plantes mellifères - Le volume de la - production apicole augmente passant de 800 TM à 1200 TM annuellement -5000 apiculteurs sont formés sur les techniques d'élevage d'abeilles et de transformation de leurs produits bruts et de leurs produits dérivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité socio-politique, - Continuité dans les actions de l'État - collaboration des partenaires techniques et financiers du MARNDR
Aider les apiculteurs regroupés au sein des associations à améliorer leurs conditions de	-Les conditions de vie des apiculteurs sont améliorées.		Le revenu moyen de 5 000 apiculteurs se chiffre autour de 50 000.00 gourdes l'an	-Collaboration des Groupements d'acteurs, des élus locaux et d'autres partenaires intervenant dans la filière